



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
28 février 2023
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité au titre du Protocole facultatif, concernant la communication n° 2778/2016***

Communication soumise par : U. A. et L. M.
Victime(s) présumée(s) : Les auteurs
État partie : Azerbaïdjan
Date de la communication : 16 juin 2016
Question(s) de fond : Liberté de religion

Le 24 mars 2022, le Comité des droits de l'homme a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 2778/2016, les auteurs étant parvenus à un accord à l'amiable avec l'État partie.

* Adoptée par le Comité à sa 134^e session (28 février-25 mars 2022).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Tania María Abdo Rocholl, Wafaa Ashraf Moharram Bassim, Yadh Ben Achour, Arif Bulkan, Mahjoub El Haiba, Furuya Shuichi, Marcia V. J. Kran, Carlos Gómez Martínez, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Hernán Quezada, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Soh Changrok, Kobauyah Tchamdja Kpatcha, Hélène Tigroudja, Imeru Tamerat Yigezu et Gentian Zyberi.

